



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1118

Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'association Beaux-Arts Campus

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1118 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES
BEAUX-ARTS ET L'ASSOCIATION BEAUX-ARTS CAMPUS
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts souhaite développer ses liens avec les différents publics de l'enseignement supérieur, afin d'être reconnu comme un lieu de pratique culturelle incontournable ainsi que comme un lieu de ressources et de travail pour différentes formations.

La fréquentation de lieux culturels et de professionnels de la culture permettent aux étudiants d'affiner leurs projets et de créer un réseau, et la participation à des événements culturels organisés, par eux et pour eux, permet aux étudiants de développer une communauté dynamique, dont la présence au musée et la mobilisation rejoignent les objectifs de l'institution.

Le Musée et l'association Beaux-arts campus se sont rapprochés afin de travailler en partenariat, et de permettre à l'association de disposer des moyens de créer et de partager une programmation dédiée aux étudiants adhérents, tout en proposant une grande proximité avec les professionnels du musée.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association proposera chaque année à ses adhérents et aux étudiants de Lyon et de la Métropole, en étroite concertation avec l'équipe du musée :

- Des visites gratuites de l'exposition temporaire de l'année accompagnée par le commissaire ;
- Deux brunch organisés et pris en charge par l'association Beaux-arts campus, au printemps et à l'automne) favorisant la rencontre des étudiants de l'association et la découverte du musée et des collections ;
- Une rencontre avec un ou des professionnels en lien avec l'actualité du musée (conservateur, restaurateur, mécène, etc.).

Afin que ces actions puissent se mettre en place au plus près des collections, le musée mettra ponctuellement à disposition de l'association et à titre gracieux, le jardin, le réfectoire et une salle de réunion, en octobre pour le brunch de rentrée et l'évènement Erasmuseum et en avril pour le brunch de printemps.

Par ailleurs, les étudiants adhérents de l'association bénéficieront d'une gratuité d'entrée au musée pour les collections permanentes et les expositions sur présentation de leur carte d'adhérent.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions d'organisation de ce partenariat pour une durée d'un an reconductible trois fois un an.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'association Beaux-arts campus, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents et à l'exécuter.
- 3- La gratuité d'entrée au musée pour les collections permanentes et les expositions temporaires est autorisée au profit des étudiants adhérents à l'association Beaux-arts campus.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET